

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2884

présenté par
Mme Luquet

ARTICLE 62

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« a *bis*) Après le mot : « aménités, » sont insérés les mots : « , ils jouent un rôle majeur en matière de régulation climatique, » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au-delà du rôle des arbres dans l'embellissement de nos paysages et la préservation de la biodiversité, il convient d'ajouter leur action positive en faveur du climat, que ce soit dans la lutte contre les îlots de chaleur ou la captation du Co2.